



**SNUipp 68-FSU**

**19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE**

**Tel: 03 89 54 92 58**

**Fax: 03 89 64 16 61 E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)**



**F.S.U.**

**Fédération Syndicale Unitaire**

**Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Éducation Nationale.**

**Vendredi 25 novembre 2011**

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !**

**[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2011-2012 est en ligne](#)**

**Après le beaujolais, la REVALORISATION nouvelle est arrivée !**

**Les jeunes, sortez vos calculettes.**

**Les directeurs, mettez le crémant au frais.**

**Les autres... continuez à ramer.**

**Effet d'annonce et "foutage de gueule"**



Le ministre a annoncé une revalorisation indiciaire pour les enseignants débutants à partir du 1er février 2012. A cette date, tout jeune enseignant à temps plein touchera au minimum 2000 euros bruts, soit près de 1670 € nets. Cela représente une hausse de 5% par rapport à la situation antérieure. 107 000 enseignants du public et 18 000 du privé, en dessous de l'échelon 5, devraient en bénéficier. Cela représente une hausse moyenne de 100 euros bruts par mois en tout début de carrière, nettement moins après. A partir de l'échelon 5 il n'y a plus de revalorisation.

Il s'agirait de la revalorisation des enseignants promise par le Président de la République en 2007... Pourtant elle ne concerne qu'un enseignant sur huit.

Les directeurs ne sont pas oubliés et voient leur revendication aboutir à une augmentation de leur indemnité:

**Augmentation de 50% de la part variable de l'indemnité**

Le ministre de l'Éducation nationale vient d'annoncer au SNUipp-FSU que la part variable de l'indemnité des directrices et directeurs d'école serait augmentée de 50 % à compter du 1<sup>er</sup> février.

Pour **les écoles de 1 à 4 classes**, l'indemnité passe de 200 euros annuels à 300 euros, soit de 16,60 à 25 euros mensuels soit en plus **8,40 euros/mois**

Pour **les écoles de 5 à 9 classes**, l'indemnité passe de 400 à 600 euros annuels, soit de 33,33 à 50 euros mensuels soit en plus **16.66 euros/mois**

Pour **les écoles de 10 classes et plus**, elle augmente de 300 euros, passant de 600 à 900 euros annuels, soit de 50 à 75 euros mensuels soit en plus **25 euros/mois**

**Le Père-Noël voudrait se foutre de nous qu'il ne s'y prendrait pas autrement. On dit merci à qui ?**

Les mesures annoncées ne sont donc pas des mesures de luxe mais de simples rattrapages tant le retard est important.

**Le SNUipp-FSU souligne que de nombreux enseignants restent, encore une fois, au bord du chemin.**

Les annonces ne répondent pas à la situation des professeurs des écoles, injuste et inégalitaire.

**Le SNUipp-FSU demande l'ouverture d'une véritable négociation ouverte sur la reconnaissance de tous les enseignants.**

**Le mot d'ordre de grève du 15 décembre est plus que jamais d'actualité.**

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales. Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**